



CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2016

Compte rendu

MAIRIE
DE
29810 LAMPAUL-PLOUARZEL
FINISTERE

Téléphone 02.98.84.01.13
Fax 02.98.84.04.34
e-mail mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr
web www.lampaul-plouarzel.fr

Étaient présents les Conseillers en exercice à l'exception de Ronan LANSONNEUR qui a donné pouvoir à Michel JOURDEN et Frédéric MORVAN qui a donné pouvoir à Mary KEREBEL.

Gilles LE BEC est élu Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS pour 2016

DEMANDEURS	Subventions 2016
ASSOCIATION SPORTIVE de l'ECOLE de KERARGROAS	2 625 € - 21 € par enfant, 125 inscrits au 01/09/2015
OGEK SAINTE MARIE	1 344 € - 21 € par enfant, 64 inscrits au 01/09/2015
FCL	2 000 €
CLUB DE TENNIS	1 115.60 €
SI ON BOUGEAIT EN IROISE	600 €
YOGA	200 €
ROCH'AN POULOUT	400 €
ROUE LIBRE	350 €
LAMBAOL	250 €
SOURIRE D'AUTOMNE	450 €
CLUB FEMININ	250 €
LES BIDOURICS	300 €
UNC / UNCAFN	150 €
OFFICIERS MARINIERS	100 €
DES PLANCHES ET DES VACHES	150 €
Cie UNE DE PLUS	200 € pour le fonctionnement + 200 € pour les animations
BANDA FREUX	200 €
HOT CLUB JAZZ IROISE	200 €
COURANTS D'EIRE	200 €
LES PETITES FOLIES	2 500 €
PHILINDANSE	100 €
L'ECOLE DES RIZIERES	100 €
LES DEFIS DE MORGAN	100 €
ENTENTE LE CORSEN (Athlétisme)	280 € - 20 € par enfant
BADMINTON DU BOUT DU MONDE	180 € - 20 € par enfant
MUSIKOL	180 € - selon convention
REDADEC	100 €
PROTECTION CIVILE DE BREST	80 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	80 €
LES RESTOS DU CŒUR	80 €
SECOURS CATHOLIQUE	80 €
SECOURS POPULAIRE	80 €
VIE LIBRE SAINT RENAN	80 €
FEDERATION des MUTILES du TRAVAIL	80 €
BRETAGNE VIVANTE	80 €
EAU et RIVIERE de BRETAGNE	80 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

SOUSCRIPTION d'une LIGNE de TRESORERIE ANNUELLE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de souscrire la ligne de trésorerie 2016 auprès de ARKEA Banque pour un montant de 300 000 € sur la base du taux TI3M (EURIBOR 3 mois) + 1.38 % (base 360 jours). Le montant de la commission d'engagement est de 1 050 €, soit 0.35 %. Aucun frais de dossier.

DIVISION de TERRAIN rue de BALANEC : détermination du prix de vente

La Commune est propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 1 618 m² dont l'accès se fait directement par la rue de Balanec. Ce terrain est classé en UHb (constructible) au PLU de la Commune.

Compte tenu de l'application renforcée de la Loi Littorale qui demande de densifier en priorité les parcelles en « dents creuses » en zone agglomérée, compte tenu de l'intérêt de continuer à donner une dynamique démographique raisonnable à la Commune, il est proposé de diviser cette parcelle en deux lots à bâtir de 809 m² chacun pour la construction de deux maisons individuelles.

Les membres du Conseil Municipal ont bien pris acte d'une pétition de riverains opposés à cette division arguant du fait qu'il s'agit d'une parcelle réservée pour un espace vert lors de la création du lotissement en 1969. Or, outre le fait que la parcelle est bien située en zone UHb au PLU de la Commune, le Notaire de la Commune a bien vérifié que le règlement du lotissement ne s'opposait pas à une telle opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle cadastrée AM 394 d'une surface de 1 618 m² et de la diviser en deux terrains à bâtir de 809 m² chacun et de mandater l'étude notariale de SAINT-RENAN pour la mise en vente et de négocier le prix de vente à partir de 75 € le m², soit le montant de l'estimation du service des Domaines.

INSTALLATION d'un MEDECIN dans un LOCAL APPARTENANT à la COMMUNE : autorisation de signer les devis pour travaux d'aménagement et la convention d'occupation

La Commune est à la recherche, depuis plusieurs années déjà, d'un médecin intéressé à s'installer sur la Commune. Afin de faciliter cette installation le Conseil Municipal a fait l'acquisition, en juillet 2013 d'un local, rue de la mairie, qui accueillait jusqu'alors une activité tertiaire avec l'intention de le louer ou le mettre à disposition d'un praticien.

Un médecin a pris contact récemment avec la Mairie et s'est montré très intéressé à exercer sur la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL dans le local de la rue de la mairie.

Cette installation nécessite d'engager quelques travaux d'agencement du local pour pouvoir y pratiquer l'exercice de la médecine libérale. Des devis ont été demandés à des artisans et le montant estimé avoisinerait les 20 000 €. Toujours afin de faciliter cette installation il est décidé de signer une convention d'occupation précaire à titre gratuit pour une durée de 1 an renouvelable une fois.

AUTORISATION d'EXPLOITATION de CULTURES MARINES par le CRC BRETAGNE NORD : avis de la Commune sur l'enquête publique

Une enquête publique est actuellement en cours suite à la demande du CRC (Comité Régional de Conchyliculture) Bretagne Nord d'obtenir une concession pour l'installation d'une station de pompage en mer.

Cette demande fait suite au programme PERLE coordonné par le CRC visant à restaurer des bancs naturels d'huîtres plates. Pour ce faire le CRC doit disposer d'une unité technique dont l'objectif sera la production -expérimentale- de juvéniles d'huîtres plates permettant la réintroduction en mer.

Le CRC a identifié le bâtiment communautaire à Porscave comme lieu d'accueil de cette écloserie. Le bâtiment est idéalement placé, bien desservi et la surface disponible est suffisante. Une eau de mer d'excellente qualité est à proximité immédiate.

L'enquête publique actuellement en cours jusqu'au 30 avril présente bien le programme. Conscient de l'intérêt du projet, tant au niveau de la préservation de l'espèce que d'un point de vue économique, à l'unanimité le Conseil se prononce favorablement à ce projet.